

Compte Rendu Commission Santé Prévoyance

17 décembre 2025

Membres de la Commission présents : Pierre Lorieau - Véronique Escoubeyrou - Gérard Brignier - Gilles Dufour

Direction : Valérie Ferrand – Chloé Vengeon

Cabinet BESSE : Claire Jolivet

Excusés : Alexandre Wyss – Julien Slimani

Cette Commission a pour but de présenter les résultats Santé du premier semestre 2025 et des résultats prévoyance de l'année 2024 et les conditions de renouvellement.

Au 1^{er} janvier 2024, il y avait eu un maintien du taux de cotisations pour le régime Santé.

On constate un ratio positif de 97% à fin 2024, mais néanmoins avec une option 2 déficitaire.

Pour le 1^{er} semestre 2025, le taux passe à 104%. Les prestations augmentent de 14%. C'est un mix de l'évolution des prix des médicaments et de l'évolution de l'utilisation de certaines garanties.

Gérard Brignier : est-ce que la dérive est liée au changement de gestionnaire ?

Claire Jolivet : normalement, il n'y a aucun lien. C'est souvent constaté notamment pour l'optique où le renouvellement est fait tous les deux ans.

Au global, le taux de couverture reste important à 95%, soit un reste à charge de 5%, notamment avec un très bon niveau de remboursement sur l'optique et la dentaire.

Au 1^{er} semestre 2025, il y a surtout une évolution de 15% sur les soins courants et autres soins (+17%, lié principalement au forfait de médecine douce).

Sur l'optique et la dentaire, c'est 50% des remboursements de la base et l'option.

Zoom sur le dentaire

Sur le dentaire, ce qui est le plus utilisé est la prothèse dentaire et l'orthodontie. Notre régime couvre uniquement l'orthodontie pris en charge par la sécurité sociale, donc pas l'orthodontie adulte.



Avec une meilleure utilisation du panier 100% santé et panier modéré, on pourrait avoir des restes à charge moins importants.

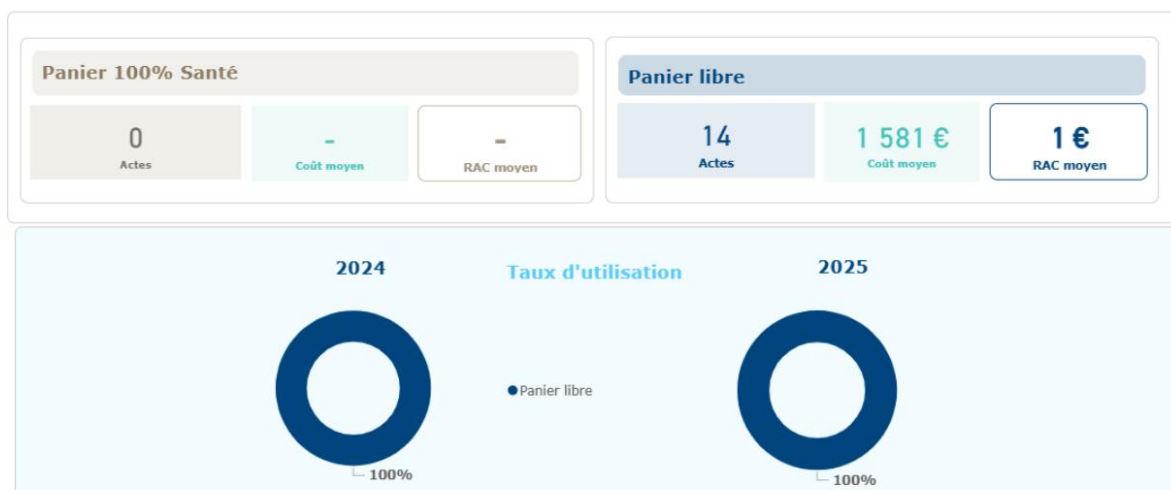
Zoom sur l'optique :



Nos garanties sur l'optique montre un très bon niveau de remboursement.

Pour le réseau ITELIS, il y a uniquement un taux d'utilisation de 26%. Pour rappel, le tiers payant sur l'optique (pas d'avance des frais), n'est opéré que si on passe par un opticien référencé ITELIS.

Zoom Audiologie :



En résumé, une petite dérive des frais sur l'audiologie, car pas de recours au 100% santé mais uniquement au panier libre, dont la garantie est très favorable. Le reste à charge reste de 1 euro.

Retour sur le transfert de MERCER vers HENNER :

Gilles Dufour : Henner demande au-delà de 1000 euros de fournir l'original de la facture.

Valérie Ferrand : un point a été fait avec HENNER à ce sujet et c'est uniquement lié au fait malheureusement des fraudes où les gestionnaires renforcent leur contrôle.

Gilles Dufour : il y a également pour le tiers payant partiel le fait de devoir noter qu'on a avancé le tiers payant partiel, pour se faire rembourser.

Globalement, un très bon retour avec un transfert qui s'est déroulé dans de bonnes conditions. Gérard Brignier précise qu'il n'a également pas eu de retour négatif avec les équipes commerciales.

Résultats prévoyance :

Au 1^{er} janvier 2026, il y aura le transfert de la gestion de MERCER à HENNER.

Pour les résultats prévoyance au 31/12/2024, ce sont les provisions qui sont constituées pour régler les prestations dans le cadre de l'incapacité et qui serait susceptible de passer en invalidité et le risque décès.

Le compte de résultat est un focus sur 5 ans (de 2020 à 2024). Sur 2024, la provision est actuellement de 1 601 598 €, or ce montant pourra évoluer à la baisse, car certains salariés vont reprendre leur activité.

Sur la période 2020 – 2024, déficit de 2 115 000 €, soit un taux de 121%.

Décès :

- 2020 : 3 décès et 1 prédécès
- 2021 : 2 décès et 5 prédécès
- 2022 : 2 décès et 1 prédécès
- 2023 : pas de décès
- 2024 : 3 décès et 2 prédécès

Arrêt de travail :

- 2020 : 11 invalidités
- 2021 : 4 invalidités
- 2022 : 5 invalidités + 3 incapacités
- 2023 : 8 invalidités + 12 incapacités
- 2024 : 4 invalidités + 37 incapacités

Valérie Ferrand demande si par rapport au benchmark en fonction de notre secteur d'activité, comment UPSA se situe.

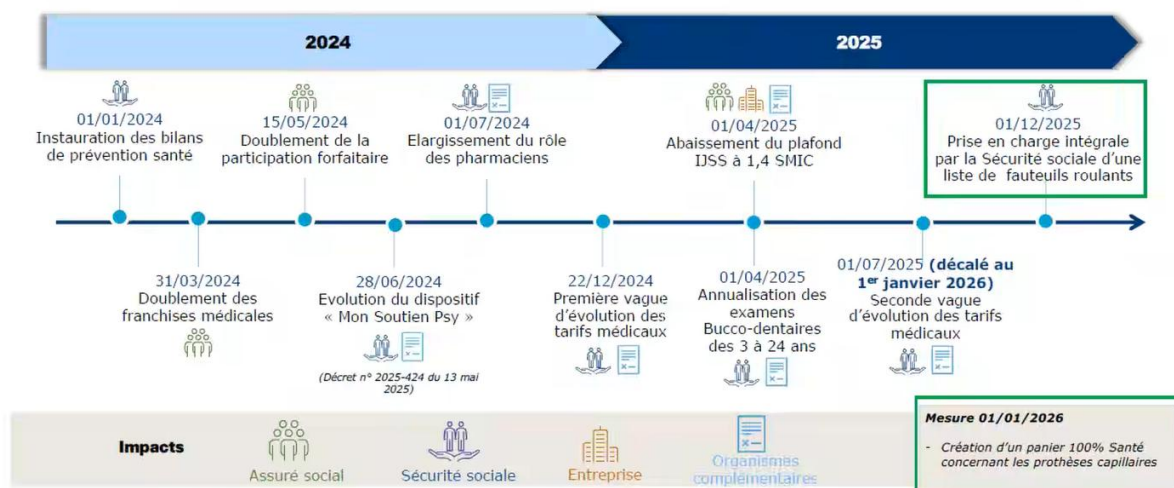
Claire Jolivet : le résultat n'est pas très favorable par rapport au benchmark connu sur le secteur de l'industrie.

Gérard Brignier : a-t-on possibilité d'avoir le détail par site.

Claire Jolivet : on peut effectivement donner le nombre d'invalidité et d'incapacité via les noms des salariés.

ACTUALITE REGLEMENTAIRE

- Baisse du plafond des IJSS à 1,4 SMIC vs le 1,8 SMIC depuis le 1^{er} avril 2025 : cette réduction aura un impact sur notre compte de résultat.
- Mesures récentes entrées en vigueur



Au 01/12/2025, prise en charge intégrale de fauteuils roulants référencés.

Au 1^{er} janvier 2026, création d'un panier 100% Santé pour la prise en charge des prothèses capillaires.

La loi de financement de la sécurité sociale 2026 a été adoptée le 16 décembre 2025. L'adoption d'une taxe additionnelle de 2,05% sur les complémentaires santé estimée à 1 milliard d'euros a été validée. Et en revanche, le gouvernement a abandonné pour le moment le doublement des franchises médicales.

Conditions de renouvellement des contrats UPSA au 01/01/2026 Santé et Prévoyance

Le ratio sur la santé pour l'année 2024 a atterri à 97%. Les assureurs ont fait des projections de dérive de baisse des remboursements de la sécurité sociale, avec des évolutions des taux de cotisations de 5 à 7%.

On a obtenu de la part d'AXA un maintien du taux de cotisations au 1^{er} janvier 2026 pour le régime Santé.

Santé Ensemble du personnel

		2024			2025			2026		
Base obligatoire	Base taux unique	3,53%	PMSS	136,40 €	3,53%	PMSS	138,55 €	3,53%	PMSS	141,38 €
	Surco obligatoire taux unique	0,15%	PMSS	5,80 €	0,15%	PMSS	5,89 €	0,15%	PMSS	6,01 €
	Option 1 facultative Adulte	5,72 €	€		5,72 €	€		5,72 €	€	
	Option 1 facultative Enfant	3,26 €	€		3,26 €	€		3,26 €	€	
	Option 2 facultative Adulte	8,31 €	€		8,31 €	€		8,31 €	€	
	Option 2 facultative Enfant	4,71 €	€		4,71 €	€		4,71 €	€	

Gérard Brignier : est-ce que l'abandon sur la réforme des retraites a des impacts sur les provisions.

Claire Jolivet : pour le moment, il n'y a pas d'impact, car il y aura forcément compte tenu du déficit sur les régimes de retraite en France, qu'il y aura une nouvelle réforme.

Sur la prévoyance, la demande initiale d'AxA était à + 15%, ramenée ensuite à + 12%.

Suite à la négociation menée par le Cabinet Bessé auprès d'Axa, l'évolution du taux a été actée **à + 7%**.

Le taux de cotisation passera de 2,62% à 2,81%, soit + 0,19% des salaires bruts.

La date de la prochaine Commission sera fixée en début d'année.